

PROIX

BUREAUX : LILLE — 15, rue d'Angleterre — Téléphone : 672

5 DE ROUBAIX-TOURCOING 5

BUREAUX : ROUBAIX — 55, rue de Vill-Abramont — TOURCOING — 85, rue des Ursulines



COEUR SACRÉ DE JÉSUS
J'ai confiance en Vous

Vendredi 1^{er} mars. — Ste EUDOXIE, Q.-T.

JEUDI 29 FÉVRIER 1912

La journée

Au Conseil de Cabinet, tenu ce matin au quai d'Orsay, M. Briand a parlé des déclarations qu'il compte faire devant la Commission de la Chambre à propos du statut des fonctionnaires.

M. Millerand a déclaré que les résultats des tirages auxquels il vient d'assister à Bourges ont été très satisfaisants. Une déclaration analogue a été faite par M. Delcassé au sujet des récentes manœuvres navales.

Enfin M. Klotz a entretenu ses collègues du budget de 1913 qu'il compte déposer à la Chambre avant Pâques.

Un crédit de 50 000 francs a été voté par la Chambre, pour frais de la mission qui doit aller à Fex régler avec le sultan Moulay-Hafid, l'accord spécial qui implique l'établissement de notre protectorat sur le Maroc.

La discussion du projet sur la journée de dix heures a occupé le reste de la séance de jeudi.

A l'Académie française, M. G. Hanotaux a reçu M. Denys Cochin, élu en remplacement de l'historien Albert Vandal dont les deux orateurs prononcèrent l'éloge.

M. Hanotaux félicita le nouvel Immortel d'être un grand bourgeois, un bon Français et un immense travailleur. Comme d'habitude, Napoléon fut encensé et M. Denys Cochin trouva des paroles éloquentes pour célébrer la magnificence du protectorat français des chrétiens d'Orient, le bel héritage que les Bourbons ont transmis à la France.

Une nouvelle entrevue a eu lieu à Madrid entre M. Geoffroy et M. Garcia Prieto.

Trois mystérieux malfaiteurs, accompagnés d'une automobile, ont cambriolé, cette nuit, l'étude d'un notaire de Paris. On soupçonne les bandits d'être les mêmes que ceux qui ont commis l'attentat de la place du Havre.

Les négociations poursuivies entre le gouvernement anglais et les ouvriers et propriétaires des mines ont échoué. Elles vont cependant se continuer aujourd'hui, et l'on dit que, si aucune entente n'intervient ce soir, le gouvernement prendra des mesures très graves.

On attendait, le mouvement gréviste s'étend, 130 000 hommes avaient quitté le travail ce matin. On croit qu'ils seront 300 000 ce soir.

Sauvons le dimanche !

Le socialiste révolutionnaire Pierre Le-roux disait :
Je propose de graver sur le Panthéon, au-dessus de l'inscription « Aux grands hommes la patrie reconnaissante ! » ces lignes : « La Révolution française est venue, et l'ouvrier a été obligé de travailler un jour de plus par semaine pour vivre ! »
Ce n'a pas été le seul crime social de la grande « marâtre de l'ouvrier ». Suscité, organisée, conduite par la bourgeoisie maçonnique et voltairienne, elle a saccagé toutes les institutions tutélaires qui sauvegardaient les intérêts professionnels des travailleurs. Elle alla, en vertu de la loi Chapelier du 14 juin 1791, jusqu'à interdire, sous les peines les plus graves, aux entrepreneurs et aux ouvriers « de se réunir et de s'occuper de leurs prétendus intérêts communs ».

Il fallut près d'un siècle de réaction populaire pour briser ces entraves inhumaines forgées par l'égoïsme individualiste.
En ce qui concerne le repos du dimanche, la Restauration essaya bien de le rétablir par la loi de 1814 ; mais l'esprit et les mœurs du libéralisme furent plus forts que la loi et finirent par la noyer presque partout dans les abus éternels de la concurrence économique.

Les opportunistes de 1880 allèrent même plus loin. Sous prétexte de combattre le « cléricalisme », ces dignes héritiers et continuateurs des « Grands Ancêtres » osèrent abroger officiellement la loi « réactionnaire » de 1814. L'ouvrier était ainsi affranchi d'une « servitude moyenâgeuse », oui, il obtenait la pleine liberté de travailler sans repos ni trêve trois cent soixante-cinq jours par an. Son sort devenait plus beau que celui de la bête de somme que ses maîtres condamnaient parfois au chômage pour ménager ses forces.

Les travailleurs ne tardèrent pas à se rendre compte du funeste cadeau qu'on leur faisait sous forme de privilège. Ils s'aperçurent que l'antichléricalisme bourgeois les « roulaît » une fois de plus en les asservissant davantage, pour mieux les exploiter.

Les protestations populaires ne tardèrent pas à se manifester, tantôt pacifiques, tantôt violentes, mais si irrésistibles à la fin qu'en 1906, vingt-six ans après le vote de la loi de juillet 1880, elles arrachèrent à nos radicaux une nouvelle loi consacrant pour tous le repos hebdomadaire.

La voix du peuple avait fait entendre de nouveau la voix de Dieu au sans-Dieu.

Mais celle loi qu'on a voulue, malgré tout, « bien laïque », est si mal faite qu'elle ouvre la porte à maintes violations. Mollement sanctionnées par les pouvoirs publics et judiciaires, elle tolère, en outre, des dérogations sous les prétextes les plus futiles et, souvent, les moins avouables.

C'est ainsi que pendant ses quatre premières années de fonctionnement il a été accordé par les préfets près de vingt mille dérogations, sans parler d'innombrables violations non réprimées.

Et depuis deux ans ces abus ne font que se multiplier.
Aux travailleurs, au public, à tous les bons citoyens de réagir de toutes leurs forces contre ce sabotage d'une loi qui devrait être au moins aussi inviolable que tant d'autres prescriptions dont nos gouvernements et les pouvoirs judiciaires poursuivent l'exécution avec un soin si jaloux, parce qu'elles servent leurs passions sectaires.

Aux catholiques surtout d'y tenir la main, parce que celle loi est humaine, parce qu'elle est sociale, parce qu'elle est charitable, parce que, surtout, elle sanctionne, bien qu'imparfaitement, un des commandements les plus graves et les plus sacrés de notre religion.

Et pour cela, nous devons travailler par l'exemple, par la persuasion et, au besoin, par une gêne et des sacrifices personnels à faire entrer la loi dans les mœurs. Car ne sont viables que les seules lois qui vivent dans une ambiance favorable.

Sous ce rapport, je recevais récemment les doléances autorisées et attristées d'un haut fonctionnaire qui s'est spécialisé en de nombreuses enquêtes, officieuses et officielles, sur le repos dominical dans les grandes administrations publiques, notamment dans les chemins de fer, les postes, télégraphes et téléphones.

Combien de lettres, d'imprimés, de cartes, de prospectus, d'envois de toutes sortes non pressés, qui sont déposés le samedi soir ou le dimanche matin et qui changent ces jours-là les employés !
Il y a des faits révoltants d'irréflexion et d'imprévoyance dans cet ordre d'abus. Notre correspondant nous signalait un catholique qualifié — officiel, si je puis dire — qui arrivait régulièrement tous les dimanches à la poste, entre 11 h. 1/2 et midi, avec mandats et chargements. L'agent, tenu le matin de 6 heures à midi, devait, par suite de cette visite, terminer ses comptes après la fermeture.

Or, c'était un bon chrétien, et, ses écritures finies, il se hâtait vers l'église pour prendre ce qu'il pouvait de la dernière messe, la seule à laquelle il pouvait assister.

Le plus souvent, il arrivait à l'église à midi, et il se demandait de quel côté l'infortuné pouvait répondre : *Deo gratias* !
On s'explique par cet exemple et par cent autres que nous signalait notre correspondant, les sourds mécontentements et les sombres rancunes qui s'accumulent parfois dans l'âme de ces humbles serviteurs du public, victimes de ces inévitables inconvénients.

La conclusion, conclusion effrayante, est qu'il y a depuis quelque temps une diminution sensible de liberté, le dimanche, pour les fonctionnaires des services publics.

Les directeurs des postes s'étaient efforcés de réduire les heures de travail du personnel les jours de dimanche et de fêtes. Ils ne faisaient venir que le personnel strictement nécessaire pour assurer le service.

Eh bien ! Le public n'a pas montré la moindre bonne volonté pour faciliter cette réforme bien humaine. Dans tel bureau où un seul homme suffisait à dimanche, il en faut deux aujourd'hui. Bientôt il en faudra un troisième. Et ainsi presque partout.

Ah ! si le public voulait ! Si les clients des P. T. T., des chemins de fer, des magasins de comestibles, des boulangeries et pâtisseries et de maints autres services ou commerces voulaient rompre avec leur routine, leurs habitudes, voire leurs préférences et leurs aises, combien ils libéreraient de ces malheureux que Veullot appelait les « forçats du dimanche » !

N'attendons pas que de nouvelles émeutes, des grèves désastreuses, des sommations révolutionnaires viennent rappeler la société au plus sacré de ses devoirs.

Par humanité, par solidarité, assurés à tous autant qu'il dépend de nous le repos du dimanche.

Et nous, catholiques, par charité, par esprit de foi, pour l'amour de Dieu qui nous ordonne d'aimer nos frères comme nous-mêmes, soyons les apôtres du repos dominical. Faisons entrer la loi dans les mœurs. Faisons davantage : améliorons les mœurs pour qu'elles dépassent la loi, pour que celle-ci devienne insuffisante et s'améliore à son tour, se rapprochant davantage de l'idéal chrétien : *Les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement.*

CYR.

GAZETTE
Les millions de M. de Gutmann
Les journaux de Vienne (Autriche) publient l'avis suivant :
« Le grand industriel M. le chevalier David de Gutmann a mis à la disposition de l'administration du culte israélite de Vienne une somme de trois millions de couronnes (3 445 000 francs).
« Cette somme doit être affectée à la création et à l'entretien d'un hôpital pour l'enfance, soumis à l'administration du culte israélite.
« La première pierre devra être posée avant la fin de l'année 1912, et l'hôpital terminé complètement, si possible, avant la fin de 1914.
« Les fondations et donations éventuellement effectuées jusqu'ici et confiées aux soins de l'administration du culte israélite en vue de la création d'un hôpital pour la jeunesse juive, seront rattachées à cette somme de trois millions, en tant qu'aucun empêchement juridique ne s'y opposera.
« Un journal accompagnant cette communication des observations très judicieuses que voici :
« Il est véritablement étrange que dans une ville où la misère est répartie entre les malheureux de toutes les confessions, un capitaliste qui doit sa fortune au travail d'hommes appartenant presque tous aux confessions chrétiennes, fonde le bénéfice de sa fondation aux adeptes du judaïsme. Gutmann est, comme on le sait, copropriétaire de Witkowitz et l'un des plus riches seigneurs miniers d'Autriche.
« Il n'est pas sans intérêt de noter que le journal qui s'exprime ainsi est l'*Arbeiter Zeitung* (24 février, p. 6), laquelle est l'organe officiel du socialisme de l'Autriche allemande.

A l'hospice de Vendôme
Aux faits que nous avons rapportés concernant un hôpital laïcisé, celui de Vendôme, il faut ajouter les suivants :
« Si nous en croyons les journaux de la région, on a vu un mourant délaissé, tandis que ses infirmières dansaient sous ses fenêtres au son d'un accordéon dont jouait un militaire. (Echo du Centre, 1^{er} février 1912).
« On cite plusieurs malades laissés sans surveillance qui sont tombés de leur lit et en sont morts. (Echo du Centre).
« Mais voici autre chose : Dernièrement le chirurgien de l'hôpital venant qu'il ferait une opération le lendemain et commandait qu'on lui préparât le nécessaire. Le lendemain matin, à l'heure dite, il opérât la ma-

lade, mais au moment de lui recoudre l'abdomen, il constata que le *catgut* qu'on avait préparé était de mauvaise qualité... Il envoya en hâte à la pharmacie pour en chercher d'autre ; la surveillance refuse net, ce n'était pas l'heure du service des pharmacies. Le chirurgien qui restait en face de sa malade et de l'opération interrompue se fâcha tant et si bien qu'il obtint non sans peine le *catgut* demandé, grâce à une aide volontaire amenée par lui en raison de l'insuffisance du personnel. La malade put être sauvée, mais seulement grâce à l'énergie de l'opérateur. (Echo du Centre, numéros des 17 et 20 février 1912).

L'intolérance déborde à Sceaux

Le Bulletin municipal de la Ville de Paris publiait, ces jours passés, le compte rendu des délibérations du Conseil d'arrondissement de Sceaux.
On y découvre que les pontifes du Conseil refusent aux employés de l'Etat le droit de choisir, en toute liberté, l'enseignement qu'ils jugent le meilleur pour leurs enfants. Ils prétendent que les fonctionnaires doivent abdiquer toute indépendance et qu'ils sont tenus de livrer leurs enfants à l'enseignement officiel.

Deus in auxilium meo intende !

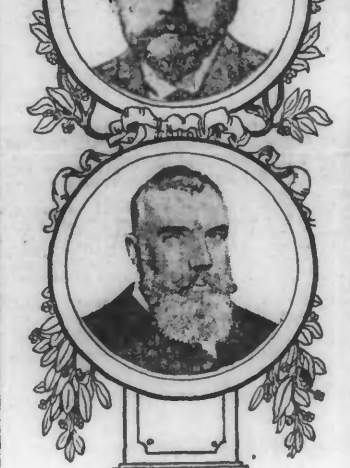
Tous les journaux anticatholiques de la Mayenne ont publié les lignes que voici :
« Libre-Pensée mayennaise. — Société de cérémonies civiles. — Les adhérents et les citoyennes et citoyens désireux d'adhérer sont priés de se rendre au patronage laïque, rue Jean-Macé, à Laval, mercredi, à 8 heures du soir.
« Le local qui abrite les tenants du patronage laïque s'appelle de son vrai nom Notre-Dame de Beauregard, et la rue Jean-Macé fut la rue du Séminaire jusqu'au jour où elle fut laïcisée.
« On reconnaît là le tact des Sociétés librepenseuses qui trouvent piquant de tenir leurs séances dans un immeuble donné par un catholique à une œuvre catholique.

Académie française

M. G. Hanotaux reçoit M. Denys Cochin

La gloire de l'Académie s'est affirmée une fois de plus aujourd'hui. Nous nous laissons de bien des choses en France, mais à l'heure qu'il est, deux d'entre elles nous ravissent, l'Académie et... l'aviation. Toutes deux nous proposent des exemples de courage. Espérons qu'ils ne seront pas perdus.

Or, donc, au milieu de l'été hivernal, M. Gabriel Hanotaux, qui fut presque un grand ministre « a reçu » un grand bourgeois », M. Denys Cochin. Nous passons sur les congratulations rituelles, qui



M. Gabriel Hanotaux
M. Denys Cochin

furent exquises et de bonne compagnie, pour relever seulement les beaux compliments et les courtoisies de bienvenue.

Ce fut d'abord, de part et d'autre, un éloge très vif du disparu, l'historien Albert Vandal : chacun des orateurs rappela tout à tour sa sveltesse, son élégance, sa droiture, la portée de son œuvre. Pour ne point manquer à une tradition récente, des fleurs furent déposées à la mémoire de Napoléon. M. Denys Cochin salua en lui le précurseur qui ouvrit en Orient une voie nouvelle. M. G. Hanotaux, le héros fondateur de l'Orient.

M. Denys Cochin s'est vu encensé comme il le mérite. On lui rappela, à sa barbe, cette barbe majestueuse qu'admira M. Hanotaux, son courage en 1870, son application à l'Institut Pasteur, son ingéniosité philosophique, ses performances internationales, ses travaux parlementaires et municipaux, car M. Denys Cochin est à la fois métaboliste, métaphysicien, diplomate, chimiste, biologiste, conseiller de la ville de Paris, ou ses ancêtres font du bien depuis le règne de saint Louis, et député. C'est surtout un bon Français. Il a trouvé, pour chanter la grandeur du protectorat français des chrétiens d'Orient des arguments d'éloquence qui émeurent son auditoire jusqu'au fond du cœur. Il montra ce magnifique héritage français transmis à la Convention par nos rois et que la République actuelle ne doit pas abandonner. Grâce à lui notre langue, notre esprit, animent et

façonnet l'Asie Mineure, le Liban, la Palestine. Comme notre popularité est grande là-bas ! Des religieux mal inspirés s'étant soustraits à notre protection avaient retiré du chœur de leur église le fauteuil du consul de France. Ce dernier y rapporta lui-même et, à l'issue de la grand-messe, en tonna en personne le *Domine salvum fac Republicam*, que toute l'assemblée répéta avec enthousiasme.

La séance a été brillante et intéressante. Les paroles réconfortantes qui y ont été prononcées auront leur retentissement dans le pays.

Pour nos églises

La conférence de M. Maurice Barrès à Caen est renvoyée à plus tard.
Le rapport que M. Dubarle, député de l'Aube, avait été chargé de faire devant la Chambre sur la pétition des académiciens, des artistes, des archéologues en faveur des églises, a été déposé à la séance du 27 février.

D'après le règlement de la Chambre, la discussion en séance publique en peut être demandée dans le délai d'un mois. M. Barrès compte user de ce droit pour obtenir des déclarations du gouvernement.

Conseil de Cabinet

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce matin, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

Le ministre de la Justice a entretenu le Conseil du statut des fonctionnaires et des déclarations qu'il apportera devant la Commission d'administration générale de la Chambre.

Le ministre des Finances a entretenu ses collègues du budget de 1913 qu'il compte déposer sur le bureau de la Chambre avant les vacances de Pâques.

Le ministre de la Marine a rendu compte des manœuvres navales auxquelles il vient d'assister. Elles ont fait apparaître le sérieux entraînement des unités de toute catégorie qui y ont pris part et la hardiesse heureuse de nos flotilles.

Le ministre de l'Intérieur assistera samedi aux obsèques de l'agent de police Garnier.

La France en Orient

Deux beaux gestes

Jérusalem, le 20 février 1912.
Les relations entre le gouvernement français et le patriarcat latin de Jérusalem sont excellentes et marquées au coin d'une étroite union de vues et de sentiments. La France a défendu les Métons l'année dernière de Madaba, en 1910-1911, au cours des soulèvements arabes et druses contre le gouvernement turc. Elle vient de soutenir avec énergie les droits du curé latin de Madaba, dans une controverse récente avec l'autorité locale et paroissiale. Elle poursuit à Constantinople le règlement pacifique de plusieurs litiges importants que soulève au point de vue civil la situation spéciale des catholiques latins dans l'empire ottoman.

Le patriarcat latin de Jérusalem reconnaît volontiers tous les services rendus par le protectorat de la France aux Missions catholiques, comme le vénérable Père Custode a bien souvent ressenti et attesté l'efficacité pour la sauvegarde des Lieux Saints confiés à la sollicitude vigilante des Pères Franciscains.

Mgr Camassei, le pasteur si bon et si zélé du diocèse de Jérusalem, a salué avec joie le sacrifice, une œuvre d'art, M. Gueyraud, conseiller général de France en Palestine, a été chargé de présenter une réduction en bronze doré du saint Louis de France à Mgr Camassei. Cette cérémonie s'est accomplie, le mardi 13 février, dans le grand salon du patriarcat latin. Mgr le patriarche, entouré de son auxiliaire, Mgr Piccardi, des chanoines et des prêtres du patriarcat, a reçu M. Georges Gueyraud, conseiller général de France, accompagné de M. Mouille, vice-consul chancelier, et de son premier drogman.

ments à M. le ministre des Affaires étrangères, pria M. Gueyraud de la faire parvenir à Paris, et nomma en même temps M. le consul général de France commandeur de l'Ordre de Saint-Sépulchre, avec plaque. Puis dans un geste gracieux, Mgr Camassei remit aussitôt au nouveau commandeur les insignes de sa nouvelle dignité.

LA BANNIÈRE DES ZOUAVES

Le comte de Couessin adresse à la Gazette de France la lettre suivante :
Le 25 février 1912.
Monsieur le directeur,
Depuis la mort du général de Charette, le vénéré chef des zouaves pontificaux et volontaires de l'Ouest, plusieurs de nos amis se sont préoccupés de savoir où se trouve actuellement la bannière de Loigny qui fut laissée, sur le champ de bataille, au sang de nos braves combattants.

D'après les dernières volontés du général de Charette, la bannière de nos zouaves pontificaux, à la garde du plus ancien officier survivant du régiment des zouaves pontificaux, et le 2 décembre dernier, après la cérémonie funéraire qui eut lieu dans la cathédrale de Nantes, le fils du général, le marquis de Charette, au milieu de tous nos amis, remit la précieuse bannière à M. le comte Le Gonidec de Traissan, le plus ancien de nos commandants.

Malheureusement, M. Le Gonidec ne devait pas survivre longtemps à notre cher général et le 15 janvier, il rendit son âme à Dieu. C'est moi qui me trouve maintenant tête à tête avec les officiers, et c'est à ce titre que, le jour même de l'enterrement, à Vitré, du comte Le Gonidec, j'ai repris sur son cercueil la précieuse bannière qui est maintenant entre mes mains et dont j'ai la charge d'assurer la garde et la conservation.

Je félicite agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.
Comte de Couessin.
De toutes les reliques de notre vieillesse armée, il n'en est pas de plus touchante que la bannière de Loigny.

Un grandiose phénomène

L'éclipse du 17 avril prochain
Dans le ciel il fait grand jour. Un Soleil ardent verse ses rayons sur les plaines dorées ; la Terre d'en above et le chapeau met un tremblement au-dessus des prairies, des champs et des moissons.

Tout à coup, le tableau change. Le Soleil se voile, sa lumière s'éteint ; c'est la nuit. A l'horizon, un crépuscule bariolé apparaît qui donne aux objets une teinte livide ; la nature s'envole d'un épaississement de brumes, les étoiles s'allument au ciel, les oiseaux rejoignent leurs nids, les insectes ont cessé leurs bourdonnements ; à la chaleur accablante de midi succède une fraîcheur inattendue ; la nuit, à la place du grand lumineux qui nous réchauffait, un astre noir s'est installé, les heures pâles qui l'entourent sont plus sinistres encore sa mystérieuse apparition, un filet de sang paraît leint sur les bords, les animaux sont dans l'affroi et les hommes pâlisent comme à l'approche de la fin du monde.

Cependant un point d'or est apparu et comme une flèche rapide, a percé le nuage noir en volant la face du Soleil. Une minute encore et voici qu'un mince croissant lumineux se détache ; il augmente à vue d'œil et le jour renaît, le Soleil brille à nouveau, la nature a disparu un instant, assoupie se réveille, le papillon reprend son vol, l'oiseau se chante interrompu, tandis que le ciel surpris lance son eri matinal pour saluer l'apparition de l'astre roi.

En face de cet étrange phénomène d'une éclipse, on comprend la terreur folle qui s'empara d'un peuple ignorant du mécanisme du mouvement céleste.

Bien qu'autrefois on ait eu des moyens d'annoncer le retour des éclipses, les anciens astronomes se trompaient assez souvent.

Une éclipse de Soleil arrive toujours quand la Lune passe devant l'astre du jour, c'est donc au moment de la nouvelle Lune.

Le 17 avril 1912, l'ombre de la Lune traversera la France, suivant le tracé de la flèche, de midi 2 minutes à midi 14, elle parcourra 600 kilomètres en 12 minutes !
Alors pourquoi n'y a-t-il pas d'éclipses toutes les fois que la Lune est nouvelle ? Question qui ne laissait pas que d'embarrasser les vieux astronomes.

Cependant, après mûre réflexion, on s'aperçut que la marche de la Lune autour de la Terre ne se fait pas sur le même plan que les deux autres.

La trajectoire de la Lune est un peu oblique par rapport à la nôtre ; elle est donc moitié au-dessus, c'est-à-dire dans l'hémisphère Nord, moitié au-dessous.

Lors donc qu'elle coupe le plan dans lequel nous marchons, il se peut fort bien qu'elle le fasse juste à l'endroit du ciel

